RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
CANTON DE PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H
MAIRIE D'IRVILLAC - 29460

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212900864-20260402-202621-DE

Conseil Municipal du 2 avril 2026
Délibération n°2026/21

06 - Mode de scrutin de vote - Désignation des membres des commissions.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Irvillac, dument convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Yann MONBEL, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur MONBEL Yann, Maire.
Monsieur KERDONCUFF Guy, Madame GODOC Morgane, Monsieur BRUNET François, Madame LE CANN Yvonne, Adjoints au Maire.
Madame QUEFFELEC Agathe, Monsieur LAURENT Mathieu, Monsieur LENORMAND Christophe, conseillers délégués.
Monsieur LE GOFF Yann, Monsieur FROY Yannig, Madame BERGOT Patricia, Madame DEPRETTO Camille, Madame ORCIL Maëla, Madame GAUTHIER Enora, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame LECANON Valérie donne pouvoir à Madame LE CANN Yvonne,

SECRÉTAIRE : Monsieur Le Maire propose d'élire un secrétaire de séance. Madame QUEFFELEC Agathe est désignée secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions municipales, en vertu de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée pour la désignation des commissions municipales.**

Pour extrait certifié conforme au registre,
À Irvillac, le 3 avril 2026.

Le Maire,
Yann MONBEL

La secrétaire de séance,
Agathe QUEFFELEC